



Mascotte et droit à l'image

Par **Cedge6**, le **25/08/2015** à **11:16**

Bonjour,

Une société participe à une manifestation sportive rassemblant près de 15 000 personnes à Strasbourg. La société a réservé un stand sur le village de l'évènement et envisage d'avoir recours à une mascotte pour l'animer. Problème : la mascotte que la société envisageait de louer à un prestataire externe ressemble fortement à un personnage Disney. Peut-elle l'utiliser dans ce cas sans risquer d'être inquiétée juridiquement ?

Merci de votre éclairage